



**Accord de coopération en faveur de l'emploi
et de la formation dans les territoires**

ENTRE

La Région NORMANDIE, représenté par son Président, Monsieur Hervé MORIN, dûment habilité à cet effet par la délibération de la Commission permanente régionale en date du 11 juillet 2017 ci-après dénommée « *La Région* »,

ET

Prism'emploi NORMANDIE,
Professionnels du recrutement et de l'intérim

Représenté par son Président, Monsieur Christian BURNICHON,

Ci-après dénommés "les Parties"

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

PREAMBULE

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 a renforcé les compétences régionales, notamment en matière de développement économique (art. 2 de la loi NOTRe).

D'autre part, la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale renforce le rôle de la Région en matière de pilotage des politiques de formation et d'orientation professionnelles. La Région coordonne ainsi le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO), ainsi que les plateformes de lutte contre le décrochage et organise des formations pour des publics spécifiques comme les détenus.

C'est dans ce cadre que la Région NORMANDIE, a œuvré pour l'élaboration du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) qui définit notamment les orientations en matière d'aides aux entreprises, et à l'innovation des entreprises et qu'elle élabore son futur CPRDFOP (contrat de plan régional de développement de la formation et de l'orientation professionnelle) qui sera signé à l'automne 2017.

De fait, la Région soutient et accompagne les entreprises dans leur développement économique à travers des actions de formation professionnelle continue, d'alternance et d'apprentissage qui intègrent notamment l'insertion des jeunes en difficulté.

En région NORMANDIE, fin Février 2017, le nombre de demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi et sans activité (catégorie A) s'établissait à 170 230. La formation, et l'identification des besoins en recrutement, sont des leviers majeurs pour le retour à l'emploi et pour une insertion professionnelle durable.

L'évolution rapide des secteurs économiques requiert plus que jamais une qualification accrue des actifs. Cette évolution impacte le marché du travail en renforçant la nécessité d'une analyse régulière des besoins en compétences pour permettre ainsi une adaptation réussie des profils des demandeurs d'emploi, enjeu majeur des dispositifs de formation professionnelle.

La Région NORMANDIE met ainsi en œuvre des actions de concertation et des partenariats avec les acteurs économiques, branches professionnelles, qui de par leur expertise et connaissance du territoire, sont à même de venir alimenter les travaux et orientations définis par la Région.

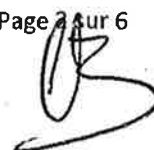
Prism'emploi est l'organisation professionnelle, qui regroupe plus de 600 entreprises de travail temporaire de toutes tailles et 6 000 agences d'emploi. La région NORMANDIE comptabilise 455 agences d'emploi et 36 150 salariés intérimaires en équivalent temps plein (ETP), soit 5,9% de l'emploi intérimaire en France.

Les agences d'emploi interviennent également sur le recrutement en CDD ou CDI pour le compte d'entreprises clientes. 2750 recrutements (CDD – CDI) pour le compte d'entreprises clientes ont été réalisés en NORMANDIE en 2016, soit 4,1% des recrutements au niveau national. Par ailleurs, plus de 17 000 CDI Intérimaires ont été conclus à fin avril 2017 au niveau national.

Le maillage territorial des agences d'emploi permet à la profession d'appréhender avec précision les besoins en compétences des entreprises locales et de mettre en place des dispositifs qui répondent aux spécificités du territoire, en partenariat avec les acteurs publics de l'emploi.

Pour les publics éloignés de l'emploi, en particulier les personnes faiblement qualifiées et sans, ou peu d'expérience, l'intérim est un véritable tremplin vers l'emploi en leur facilitant une première expérience professionnelle.

DN



Pour renforcer les actions menées dans les territoires, les agences d'emploi sont accompagnées par le FAF.TT, Fonds d'Assurance Formation du travail Temporaire, OPCA, OPACIF et OCTA de la branche.

En tant qu'OPCA, le FAF.TT a notamment pour missions d'informer et d'accompagner les agences d'emploi dans l'analyse et la définition des besoins en matière de formation professionnelle.

Il participe en outre aux instances territoriales et nationales en charge des questions relatives à la formation professionnelles et à l'apprentissage.

En tant qu'OPACIF, le FAF.TT délivre le conseil en évolution professionnelle, accompagne et finance les projets professionnels des salariés et des demandeurs d'emploi.

En tant qu'OCTA de la branche, le FAF.TT est en charge de la collecte de la taxe d'apprentissage.

Afin de contribuer à l'accès à l'emploi durable des publics éloignés de l'emploi, le FAF.TT a conçu une ingénierie mobilisant les outils de la branche pour proposer un accompagnement global des parcours des individus. Cette démarche intitulée « des marches pour l'emploi » vise à renforcer la collaboration avec les acteurs du territoire pour proposer les solutions les plus adaptées aux besoins des individus en lien avec ceux des entreprises et des acteurs.

L'intérim anticipe de 6 à 12 mois la tendance générale sur le marché du travail, les entreprises faisant appel à des salariés intérimaires avant de recruter durablement.

L'activité fluctuant selon des cycles de plus en plus rapides, il est indispensable de renforcer l'analyse régulière des besoins en compétences pour permettre ainsi une adaptation réussie des parcours de formation.

Développer la formation des publics, leur accès et maintien dans l'emploi des publics formés, renforcer les réponses aux besoins de recrutement des entreprises représentent une ambition très forte que partagent la Région NORMANDIE et Prism'emploi NORMANDIE.

Aussi, par le présent accord, les parties décident d'agir ensemble de façon étroite et renforcée pour développer l'emploi et la formation professionnelle des publics intérimaires.

Article 1 - Objet de l'accord

L'accord précise les modalités de mise en œuvre du partenariat entre la Région NORMANDIE et Prism'emploi NORMANDIE, en déclinant les axes de collaboration et les engagements des parties.

Article 2 - Axes de collaboration

Les parties conviennent de retenir trois axes de coopération :

- Renforcer la connaissance des besoins en compétences sur le territoire
- Favoriser la formation des publics et leur recrutement à l'issue des formations financées par la Région
- Mettre en œuvre des actions concertées pour accompagner les jeunes publics dans leur projet de formation en apprentissage

Article 2.1 - Renforcer la connaissance des besoins en compétences sur le territoire

2.1.1 Prism'emploi NORMANDIE mettra à la disposition de la Région NORMANDIE sa connaissance et son analyse des besoins en compétences issues de son réseau d'agences d'emploi.

Pour ce faire, Prism'emploi prendra appui sur les ressources suivantes :

- Baromètre Prism'emploi (évolution mensuelle de l'emploi intérimaire par grand secteur

DN

BS

- d'activité, et par qualification),
- Supports d'information de Prism'emploi qui pourraient alimenter les travaux conduits en matière d'emploi et de formation,
- Etudes de l'Observatoire de l'Interim et du Recrutement,
- Diagnostics territoriaux élaborés par le FAF.TT.

La Région NORMANDIE et Prism'emploi NORMANDIE, avec l'appui de l'équipe territoriale du FAF.TT, organiseront des réunions d'information et de connaissances mutuelles notamment avec les animateurs emploi-formation afin de renforcer la complémentarité des financements et la continuité des parcours menant vers l'insertion dans l'emploi.

2.1.2 La Région associera Prism'emploi Normandie aux réunions qu'elle mène avec les différents acteurs des domaines de l'Orientación, de la Formation et de l'Emploi permettant de repérer les besoins de formation des demandeurs d'emploi et des entreprises, d'échanger sur ces derniers et de mettre en place un programme de formations adapté.

A titre d'exemple, les conférences territoriales organisées sur les territoires par la Région ont pour objectif de collecter les besoins en compétences des entreprises pour faire évoluer la carte des formations sur les trois voies : formation initiale sous statut scolaire, apprentissage et formation continue des demandeurs d'emploi. Il s'agit ensuite pour les animateurs emploi-formation de la Région de mettre en place sur chaque territoire des actions concrètes concernant le lien orientation/formation/emploi. Ce plan d'actions sera décliné en groupes de travail qui ne peuvent être mis en œuvre sans les partenaires sur chaque territoire.

Article 2.2 - Favoriser la formation des publics et leur recrutement à l'issue des formations financées par la Région

La Région NORMANDIE et Prism'emploi NORMANDIE mobilisent des moyens importants pour développer les compétences et qualifications des publics éloignés de l'emploi. Les parties conviennent de poursuivre cette dynamique et de l'amplifier par la mise en place des actions suivantes :

2.2.1 - La Région informera régulièrement Prism'emploi NORMANDIE des actions de formation proposées, notamment dans le cadre du Plan Régional de Formation (PRF) : objectifs / contenu des formations, nombre de places, dates des sessions, ...

2.2.2 - En fonction des besoins identifiés et des projets du territoire, Prism'emploi NORMANDIE communiquera aux agences d'emploi de la région les informations transmises sur le PRF afin que ces dernières orientent, accompagnent des intérimaires qui souhaiteraient suivre une action du Programme Régional de Formation. Egalement les outils – plateforme conçus par la Région seront promus par Prism'emploi auprès de son réseau.

2.2.3- Prism'emploi NORMANDIE mobilisera son réseau d'agences d'emploi pour optimiser le taux de sorties positives à l'issue des formations

Les éléments de la Région concernant les dates de fin des formations permettront à Prism'emploi NORMANDIE de mobiliser son réseau d'agences afin de repérer au sein des personnes formées celles qui pourraient être proposées à des entreprises ayant fait part d'un besoin de recrutement.

2.2.4- Prism'emploi, avec l'appui de l'équipe territoriale du FAF.TT, et la Région NORMANDIE favoriseront le développement de parcours de formation concertés en lien direct avec des besoins de compétences identifiés sur les territoires.

La Région NORMANDIE et Prism'emploi NORMANDIE mobiliseront leurs outils de formations spécifiques pour apporter des réponses « sur-mesure » aux entreprises dans le cadre de parcours

négociés localement. Dans ce cadre, la Région valorise ses mesures comme le dispositif Une formation Un emploi ou le programme de formations qualifiantes adapté aux acteurs locaux. De son côté, Prism'emploi NORMANDIE mobilisera ses adhérents sur l'utilisation des outils de la branche comme le contrat d'insertion professionnelle intérimaire (CIPI) ou le contrat de développement professionnel intérimaire (CDPI).

Article 2.3 - Mettre en œuvre des actions concertées pour accompagner les jeunes publics dans leur projet de formation en apprentissage

2.3.1 - L'accompagnement par la profession des publics dans leur projet de formation en apprentissage

Prism'emploi s'engage à inciter son réseau d'agences d'emploi à accompagner les publics dans leur projet de formation en apprentissage :

- Aide à la construction de leur projet professionnel
- Identification de la formation en apprentissage
- Identification d'un Centre de Formation d'Apprentis
- Identification d'une entreprise d'accueil

2.3.2 - L'accompagnement des publics durant leur parcours de formation en apprentissage, via le contrat d'apprentissage intérimaire

Le contrat d'apprentissage intérimaire, signé entre le jeune et l'agence d'emploi, auquel est annexé un contrat de mise à disposition signé entre l'agence d'emploi avec l'entreprise cliente formatrice, concourt à la sécurisation des parcours, et à la levée de freins pour la signature de contrats d'apprentissage.

Des exemplaires de la plaquette « L'apprentissage intérimaire » réalisée par Prism'emploi seront mis à la disposition du Conseil Régional

Le Conseil Régional et Prism'emploi s'engagent à promouvoir de manière conjointe et concertée le contrat d'apprentissage intérimaire, auprès des CFA et des publics jeunes : Campagnes d'information, outils de communication, ateliers découverte de l'apprentissage intérimaire, en partenariat avec le FAF.TT


2.3.3- L'accompagnement des apprentis vers l'insertion professionnelle à l'issue de leurs parcours de formation

De par leurs connaissances des besoins des bassins d'emploi et leur expertise à accompagner les publics jeunes (24,1% des intérimaires ont moins de 25 ans) Prism'emploi NORMANDIE s'engage à inciter son réseau d'agences d'emploi à proposer son appui aux CFA et apprentis pour leur accompagnement vers l'emploi.

Le Conseil Régional s'engage pour ce faire, à faciliter la mise en relation entre les CFA et leurs apprentis, et les agences d'emploi, ainsi qu'à promouvoir les actions proposées par la profession en faveur de l'insertion professionnelle au profit des apprentis.

Article 3. Modalités de mise en œuvre de l'accord

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord, Prism'emploi NORMANDIE s'engage à mobiliser l'équipe territoriale du FAF.TT afin d'œuvrer à la bonne réalisation des objectifs dudit accord

07 

Article 4. Modalités de la gouvernance de l'accord

Un comité de pilotage se réunira annuellement, afin :

- d'établir le bilan des actions mises en œuvre,
- de faciliter la réussite des actions visées dans le présent accord,
- de mettre en place des actions de communication relatives aux résultats obtenus.

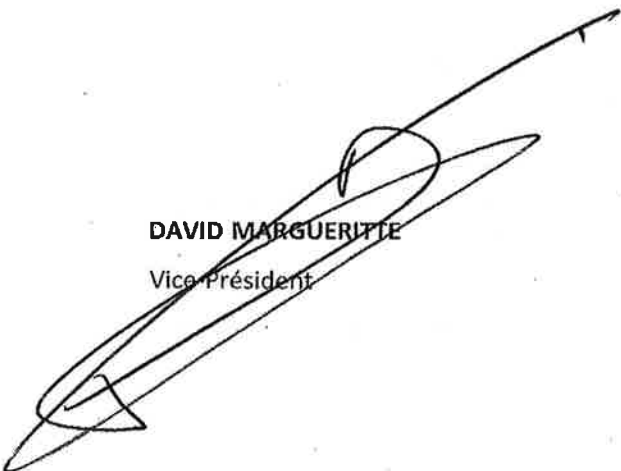
Ce comité est composé de représentants de la Région NORMANDIE et de Prism'emploi NORMANDIE.

Article 5. Durée de l'accord

Cet accord est conclu pour une durée de 3 ans, sauf désengagement de l'une ou de l'autre des parties signataires au moins un mois avant la date anniversaire de la signature. Il est renouvelable par tacite reconduction.

Fait à CAEN, le 05/09/2017

La Région NORMANDIE,



DAVID MARGUERITE

Vice-Président

Prism'emploi NORMANDIE
Professionnels du recrutement
et de l'intérim



CHRISTIAN BURNICHON

Président Régional